

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Loiret

VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 23 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 13 avril 2018

Vote pour : 29 (dont 3 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2018 - 036 : Adoption d'une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France et de la Région Centre-Val de Loire portant sur l'avenir des « petites lignes » ferroviaires.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Pinon, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, M. Simonnet, M. Despérelle, M. Guinard, Melle Caro, M. Vivet, M. Wieckowicz, M. Pichon, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Ménager, Mme Delarue, Mme Beaupuis, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Viallon, Mme Fischer.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

M. Le Gallo avait donné pouvoir à M. Migeon
M. Langer avait donné pouvoir à M. Vivet
Mme Mauderc avait donné pouvoir à M. Guinard

Le 15 février dernier, le rapport SPINETTA était remis à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre des Transports en vue de préparer une refonte du système ferroviaire visant un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Parmi les propositions, figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire et sa fermeture rapide à court terme, laissant à la Région la liberté de reprendre ou non l'entretien de ces tronçons.

Plusieurs lignes sont ainsi concernées en Centre-Val de Loire, laissant les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées jusqu'à une fermeture définitive de ces réseaux.

.../...

De manière plus générale sur l'ensemble du territoire national, les lignes concernées par cette fermeture jouent au quotidien un rôle essentiel pour les habitants, pour l'activité économique des zones rurales et contribuent ainsi à irriguer l'ensemble des zones d'emploi.

Pour cette raison, l'Association des Maires de France demande que la réforme du système ferroviaire fasse l'objet d'une évaluation fondée sur des objectifs de services publics et d'aménagement du territoire et non seulement sur des considérations économiques.

Il est donc proposé de s'associer à la démarche de l'Association des Maires et de la Région Centre-Val de Loire en votant une motion visant à :

- dénoncer les propositions du rapport SPINETTA sur l'abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- demander au Gouvernement une évaluation fondée sur des objectifs de services publics et d'aménagement du territoire,
- demander au Gouvernement de mettre en œuvre une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- demander aux Parlementaires de ne pas soutenir un projet de loi qui viendrait condamner les lignes de proximité et l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France et de la Région Centre-Val de Loire portant sur l'avenir des « petites lignes » ferroviaires, telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Pauline MARTIN

